



ASSOCIATION DES COOPÉRATEURS SALESIANI

Conseil mondial

Secrétariat exécutif mondial

Via Marghera, 59 - 00185 Rome (ITALIE)

[cooperatori@asscc-mondiale.org](mailto:cooperatori@asscc-mondiale.org)

## ***Directives pour la soumission du projet Rosario Maiorano 2025***

### **Introduction**

*Les Salésiens Coopérateurs ressentent un profond sentiment de solidarité avec la société dans laquelle ils vivent et dans laquelle ils sont appelés à être lumière, sel et levain. Ils croient aux ressources intérieures de la personne. Ils partagent les valeurs de leur propre culture et s'engagent à ce qu'elle soit guidée par l'humanisme chrétien. Ils encouragent l'innovation avec un sens chrétien critique. Ils intègrent tout ce qui est bon dans leur vie, en étant à l'écoute des jeunes pour discerner les signes des temps. Face aux défis et aux difficultés socioculturelles, ils adoptent une attitude critique et constructive. Ils s'engagent à diffuser une culture chrétienne et éthique d'accueil et de solidarité dans toute la société. (Article 16 PVA/E)*

Encouragé par cet article de la PVA, le Conseil mondial estime que l'Association des Salésiens Coopérateurs peut pleinement réaliser son potentiel et émerger dans la société grâce à la mise en œuvre d'initiatives de projets promues par l'Association elle-même. En effet, grâce à des projets concrets, les Salésiens Coopérateurs peuvent encourager les jeunes à devenir « *de bons chrétiens, d'honnêtes citoyens et de futurs habitants du Paradis* ».

Réaliser des projets signifie précisément « *adopter une attitude constructive face aux défis et difficultés socioculturels de notre époque* », défis et difficultés que rencontrent particulièrement les jeunes du monde entier. Discerner les signes des temps signifie aujourd'hui comprendre les besoins de nos jeunes, écouter leurs appels à l'aide et les transformer en opportunités de croissance humaine et spirituelle.

C'est pourquoi le SEM a jugé opportun de préparer un petit guide pour aider les centres locaux et les provinces qui envisagent de soumettre des projets au Conseil mondial pour financement et mise en œuvre.

### **Comment structurer un projet**

Un projet représente le chemin choisi pour atteindre un résultat capable de répondre à un besoin spécifique de la communauté. C'est pourquoi la structure du projet commence par une **analyse des besoins du territoire**, avec pour objectif de les identifier et d'y apporter une réponse adaptée. Parallèlement, **les bénéficiaires du projet sont identifiés**. Pour les Salésiens Coopérateurs, il s'agit de préférence d'enfants, d'adolescents et de jeunes, en particulier les plus pauvres et les plus abandonnés, afin de les aider à devenir « *de bons chrétiens, d'honnêtes citoyens et de futurs habitants du Paradis* ».



ASSOCIATION DES COOPÉRATEURS SALESIANI

Conseil mondial

Secrétariat exécutif mondial

Via Marghera, 59 - 00185 Rome (ITALIE)

[cooperatori@asscc-mondiale.org](mailto:cooperatori@asscc-mondiale.org)

**Les objectifs du projet** sont ensuite définis afin de déterminer comment répondre aux besoins de la zone. Ces **activités** représentent la méthode spécifique choisie pour atteindre les objectifs listés. Enfin, nous détaillons les coûts, le **budget nécessaire et la durée** du projet (maximum un an). Nous mettons également en évidence le calendrier des activités à réaliser.

Enfin, une analyse de l'impact **social du projet est réalisée**, c'est-à-dire une évaluation de ses mérites, des résultats escomptés et des besoins satisfaits. L'ensemble de cette analyse et de son développement doit être consigné dans un document répondant à « l'Explication détaillée du projet » :

### **Qui présente le projet et à qui**

La demande de projet doit être soumise en utilisant uniquement le document joint à ce guide, sinon le projet sera nul et non avenu.

L'initiative du projet sera présentée au Conseil mondial par le Conseil provincial avec le soutien et l'initiative d'un ou plusieurs Centres locaux appartenant à cette province.

Le Conseil provincial peut recevoir plus d'une demande de projet de la part des centres locaux ; dans ce cas, il n'en sélectionnera qu'un seul, en donnant la priorité à celui qu'il juge le plus urgent et le plus nécessaire au bénéfice des jeunes.

Le Conseil provincial soumet la proposition au Conseiller mondial de la région de référence. Si plusieurs demandes sont reçues, le Conseiller sélectionnera la plus urgente et la plus nécessaire pour le bien de la jeunesse et la soumettra au Conseil mondial par courriel avant le 30 octobre 2025. Chaque Conseiller mondial ne peut soumettre qu'une seule demande de projet au Conseil mondial. Par conséquent, chaque année, le Conseil mondial doit sélectionner le projet à financer parmi un maximum de 12 propositions reçues.

Le processus de sélection du Conseil mondial sera mené selon un système de notation. Tous les membres du Conseil mondial voteront ouvertement pour chaque proposition et lui attribueront une note. La proposition obtenant la note la plus élevée sera financée.

En janvier 2026, un montant équivalent à 40% de la somme financée sera déboursé sur le compte courant proposé pour le projet à financer, **et le projet devra être développé et achevé avant le 31 décembre de la même année.**

Avant de recevoir le deuxième versement du projet, le Conseil provincial doit soumettre au Conseil mondial un rapport détaillant l'utilisation de la première avance, accompagné des factures officielles justifiant les dépenses engagées. Ce rapport doit être signé par le Coordinateur provincial et l'Administrateur provincial, et contresigné par le Conseiller



ASSOCIATION DES COOPÉRATEURS SALESIANI

Conseil mondial

Secrétariat exécutif mondial

Via Marghera, 59 - 00185 Rome (ITALIE)

[cooperatori@asscc-mondiale.org](mailto:cooperatori@asscc-mondiale.org)

mondial de la Région de référence. Une fois ces documents reçus et vérifiés, le Conseil mondial ordonnera le deuxième versement, soit 60 % du total des fonds alloués.

Le Conseil provincial doit soumettre au Conseil mondial un rapport détaillant l'utilisation et l'affectation de la deuxième avance, accompagné des factures originales justifiant ces dépenses. Ce rapport doit être signé par le Coordinateur provincial et l'Administrateur provincial, et contresigné par le Conseiller mondial de la Région de référence.

Si le Conseil provincial ayant soumis et proposé le projet approuvé ne soumet pas les rapports correspondants expliquant l'utilisation des avances reçues, il ne pourra pas recevoir de fonds supplémentaires ni soumettre de nouvelles propositions lors des appels à propositions ultérieurs. Il sera également soumis au remboursement des fonds versés par le Conseil mondial. Si le Conseil provincial ayant approuvé le projet n'envisage pas de le réaliser, le montant alloué au projet retenu sera attribué au projet classé deuxième sur la liste.

Le Conseiller mondial pour la Région de référence coordonnera le projet et le partagera avec tous les Salésiens Coopérateurs du monde entier par le biais de publications de photos, de vidéos, de témoignages et d'articles de presse, tant sur le site web de l'Association des Salésiens Coopérateurs que sur la page Facebook du Conseil mondial. D'autres canaux d'information jugés plus appropriés pour faire connaître les actions menées seront également utilisés. De plus, le Conseiller mondial veillera à la bonne réalisation du projet et aux sommes dépensées, en validant les comptes.

### ***Dates de présentation du projet***

Le projet doit être soumis *avant le 30 octobre 2025*, comme suit (les deux doivent être effectués) :

- **Originaux papier** en : Association des Salésiens Coopérateurs (à l'attention de Raúl Fernández Abad) Calle Alcalá 211, bureau 11, 28028 Madrid (Espagne)
- **Copie numérique** à ces deux adresses e-mail
  - [amministratore@asscc-mondiale.org](mailto:amministratore@asscc-mondiale.org)
  - [cooperatori@asscc-mondiale.org](mailto:cooperatori@asscc-mondiale.org)

### ***Documentation pour la présentation du projet***

En plus du formulaire, les pièces jointes indiquées dans celui-ci doivent être envoyées, nous vous le rappelons :



ASSOCIATION DES COOPÉRATEURS SALESIANI

Conseil mondial

Secrétariat exécutif mondial

Via Marghera, 59 - 00185 Rome (ITALIE)

[cooperatori@asscc-mondiale.org](mailto:cooperatori@asscc-mondiale.org)

***Documentation obligatoire qui doit être jointe au projet***

|  |                                                                                                                                                                                  |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <b>Copie du numéro d'identification fiscale de l'entité et de la personne représentante</b>                                                                                      |
|  | <b>Explication détaillée du projet</b>                                                                                                                                           |
|  | <b>Budget détaillé des dépenses et des revenus prévus du projet, indiquant qui finance chaque élément du projet.</b>                                                             |
|  | <b>Lettre du Conseil provincial soutenant le projet</b>                                                                                                                          |
|  | <b>Des photos claires du lieu et des bénéficiaires du projet sont fournies. Ce point est IMPORTANT. Sans elles, nous ne pourrions pas promouvoir le projet s'il est accepté.</b> |
|  | <b>Autres documents (veuillez préciser) :</b>                                                                                                                                    |
|  |                                                                                                                                                                                  |

Pour toute question ou clarification, veuillez contacter l'administrateur régional par email à [amministratore@asscc-mondiale.org](mailto:amministratore@asscc-mondiale.org) ou par téléphone ou WhatsApp au +34608717297.